

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 46	<i>Membres présents :</i> 38	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 5	<i>Absent(s) :</i> 3	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 22 novembre 2016

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 novembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-11-28-BD-31.4 :

Examen du rapport annuel des représentants de Metz Métropole au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) M3Congrès - Exercice 2015.

Rapporteur : Monsieur Patrick GRIVEL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1524-5 alinéa 14 et L. 1531-1,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 12 mai 2014 portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole au Conseil d'Administration de la SPL M3Congrès,

VU le rapport annuel écrit des représentants de Metz Métropole au Conseil d'Administration de la SPL M3Congrès pour l'exercice 2015 joint en annexe,

DECIDE d'adopter le rapport présenté.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 novembre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Metz Métropole Moselle Congrès
1 place de la Comédie
57000 METZ

EXERCICE 2015

FORME JURIDIQUE

La société a été créée le 26 novembre 2013 en tant que Société Publique Locale (SPL) au capital de 37 000 €.

RELATION AVEC METZ METROPOLE

Actionnaires	nb actions	valeur	%
Ville de Metz	17 760	17 760 €	48 %
Metz Métropole	11 470	11 470 €	31 %
Département de la Moselle	7 770	7 770 €	21 %

DONNEES FINANCIERES

	2015	2014
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat net de l'exercice	2 103 €	7 159 €
Total du bilan	13 554 353 €	780 042 €
Actif immobilisé	5 598 516 €	175 702 €
Capitaux propres	11 934 955 €	156 853 €
Dettes à plus d'un an	-	-
Dettes à moins d'un an	1 619 398 €	623 189 €

ACTIVITE 2015

Le contrat de Conception-Réalisation-Entretien-Maintenance (CREM) a été signé le 12 février 2015. L'avis d'attribution du contrat qui clôt la procédure a été publié le 27 mars 2015.

M3Congrès a déposé le 24 avril 2015 le permis de construire du Centre des Congrès, qui porte sur 15 293m² de surface plancher. Parmi les différents services instructeurs, seul ABF a donné un avis favorable. ESSP et Sécurité incendie ont donné un avis défavorable. En effet, ce dernier a refusé le principe de scénarios d'occupation du bâtiment proposé par M3Congrès concernant la taille des issues de secours jugées trop réduites. Ainsi M3Congrès avec l'équipe d'architecte du groupement CREM a redimensionné toutes les issues de secours, ce qui a conduit à une extension du bâtiment d'1m44 soit environ 1% de sa longueur et un coût supplémentaire d'environ 400k€.

Le 22 juillet 2015, un nouveau permis de construire du Centre des Congrès a été déposé portant sur 15 358m² de surface plancher.

L'arrêté du permis de construire a été délivré le 1^{er} octobre 2015. Le permis a été affiché par M3Congrès le 2 octobre 2015 et un huissier a constaté son affichage les 2 octobre et 2 novembre 2015. Au 2 décembre 2015, le permis de construire a été purgé de tout recours.

Au cours du second trimestre, M3Congrès et la SAREMM ont conjointement travaillé sur une définition précise des différentes interfaces autour du Centre de Congrès. M3Congrès a remis fin juin 2015 le plan topographique et parcellaire du Centre de Congrès. La SAREMM demande à M3Congrès de réaliser l'aménagement du trottoir situé le long du parvis du Centre des Congrès dans le cadre des travaux d'aménagement du parvis du Centre de Congrès. Il y a également eu la signature d'une convention d'étude et de travaux avec la SNCF pour la création en sortie du tunnel des départs de la Gare de deux murs de soutènement (signature le 26 novembre 2015)

Concernant les ressources propres, l'augmentation de capital de 6.2M€ de M3Congrès a été actée par l'Assemblée Générale Extraordinaire le 3 décembre 2015. Le 7 décembre 2015, la Ville de Metz a souscrit 3 744 000 actions nouvelles d'un montant unitaire d'1€ et en a versé à M3Congrès 936 000 €. Metz Métropole a quant à elle souscrit 2 418 000 actions nouvelles d'un montant d'1€ et en a versé 604 500 € fin 2015 à M3Congrès.

De plus, l'Etat et M3Congrès ont signé le 1^{er} décembre 2015 les conventions de financement actant le versement et les conditions de versement des subventions FNAD de 2.2M€ et de 1.3M€. La Région Lorraine a présenté en Assemblée des 5 et 6 novembre 2015 les conventions de financières avec Metz Métropole et avec la ville de Metz, actant respectivement une subvention de 450k€ au titre de l'amélioration de l'intermodalité autour du Centre des Congrès et une subvention de 55k€ au titre du tourisme d'affaires.

A fin 2015, deux prêts d'investissement pour un montant total de 9.9M€, un prêt relais et deux lignes de trésorerie seront mobilisés par M3Congrès. Metz Métropole et la Ville de Metz ont accordé leur garantie pour les quatre emprunts. Chacun de ces prêts est garanti à hauteur de 50% par les collectivités (20% pour Metz Métropole et 30% pour la Ville de Metz)

Une convention tripartite liant Metz Métropole, la Ville de Metz et M3Congrès portant sur le financement, la réalisation et l'entretien du futur Centre de Congrès a été élaborée en date du 11 février 2015.

Cette convention porte sur :

- Le calendrier précis de mise à disposition de l'équipement au profit de Metz Métropole (prévue le 1er juillet 2018 avec lancement de l'activité le 1er septembre 2018) et de son délégataire de service public (GL Events),
- Les conséquences d'un éventuel décalage du calendrier de mise à disposition,
- L'engagement par 3M Congrès de respecter le programme des surfaces et le descriptif des bâtiments et équipements,
- L'obligation d'obtenir la certification HQE du bâtiment,
- La répartition dans l'enveloppe de 56,9 M€ H.T. des sommes affectées aux différents postes de dépenses (dont 42,5 M€ H.T. de travaux et 6,8 M€ d'honoraires),
- Les apports des financeurs et contributeurs directs (Ville de Metz apporte 30,5 M€) et indirects (garanties d'emprunt par la Ville de Metz à hauteur de 8,25M€),
- L'engagement de 3M Congrès en termes d'insertion professionnelle et de recours aux PME,
- La responsabilité contractuelle de 3M Congrès et ses obligations en termes d'assurance,
- Les engagements des parties en cas de fin anticipée du contrat de conception, réalisation, entretien et maintenance du Centre des Congrès,

SPL METZ METROPOLE MOSELLE CONGRES

Société Publique Locale

Au capital de 37.000 €

Siège social : METZ (Moselle)

1 place de la Comédie

R.C.S. METZ n°B 798 841 870

Rapport des représentants de Metz Métropole au Conseil d'administration de la SPL M3Congrès EXERCICE 2015

I – Faits majeurs de l'exercice et situation de la société au cours de l'exercice écoulé

1^{er} trimestre 2015

Le 1^{er} trimestre 2015 de M3Congrès a essentiellement été consacré à la finalisation de la phase de mise au point du contrat CREM avec le groupement dont Eiffage est le mandataire en vue de sa signature et notification le 12 février 2015 et à la préparation du permis de construire et de l'APS.

2^{ème} trimestre 2015

Le 2^{ème} trimestre 2015 de M3Congrès a essentiellement été consacré à la constitution du permis de construire du Centre des Congrès et au suivi de son instruction, ainsi qu'à l'analyse de l'Avant-Projet Sommaire remis par le groupement Eiffage dans le cadre du contrat de Conception-Réalisation-Entretien-Maintenance.

Les discussions se sont également poursuivies avec les établissements bancaires et les financeurs potentiels des projets.

3^{ème} trimestre 2015

Suite à l'avis défavorable du SDIS sur le premier PC, le 3^{ème} trimestre 2015 de M3Congrès a essentiellement été consacré à la constitution d'un deuxième permis de construire du centre des Congrès et au suivi de son instruction, ainsi qu'à l'analyse de l'Avant-projet définitif remis par le groupement Eiffage dans le cadre du contrat Conception-Réalisation-Entretien-Maintenance.

Les discussions se sont également poursuivies avec la SNCF, les établissements bancaires et les financeurs du projet.

4^{ème} trimestre 2015

Le 4^{ème} trimestre 2015 a essentiellement été consacré à la poursuite des études de conception du Centre de Congrès. Le dossier PROJET (PRO) a été remis pour analyse de M3Congrès par le groupement le 11 décembre 2015.

Les discussions se sont aussi poursuivies avec la SNCF, la Saremm et les organismes bancaires.

Les principaux chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015

RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ	Exercice clos le 31 décembre 2015
Chiffre d'affaires HT	0
Résultat d'exploitation	(7 165) €
Résultat financier	9 268 €
Résultat courant avant impôts	2 103 €
Résultat exceptionnel	0
Impôts sur les bénéfices	0
Résultat net	2 103 €

BILAN DE LA SOCIÉTÉ	Exercice clos le 31 décembre 2015
Total actif immobilisé	5 598 516 €
Total actif circulant	3 334 337 €
Total dettes	1 619 398 €
Capitaux propres	11 934 955 €
dont résultat net	2 103 €

II – Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2015 a été affecté de la manière suivante :

Origine :

- Capital social	6 199 000 €
- Report à nouveau	(13 685) €

Affectation :

- Résultat de l'exercice au report à nouveau.....	2 103 €	
- Subventions d'investissement au report à nouveau	5 747 538 €	
TOTAUX	5 749 640 €	6 185 315€
	11 934 955 €	

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois précédents exercices.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de 11 934 955€.

III – Investissements

Les investissements s'élèvent à 5 598 516 € au 31/12/2015 dont 5 596 432 € pour les immobilisations en cours dans le cadre de la construction du Centre des Congrès.

IV – Effectifs

Au 31/12/2015, l'effectif de la société s'élève à 2 personnes. La mise à disposition par la Ville de Metz d'un DAF par arrêté en date du 03 mars 2014 s'est achevée en octobre 2015.

V – Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

VI – Dépenses de recherche et de développement

Aucune dépense n'a été engagée au cours de l'exercice 2015.

VII – Délais de paiement

En application de l'article L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2015, le montant des dettes fournisseurs s'élève à 1 585 918 €.

L'échéancier des dettes fournisseurs est le suivant :

Dettes fournisseurs	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	Total
Exercice clos le 31.12.2015	1 585 918 €			1 585 918 €
Exercice clos le 31.12.2014	591 734 €			591 734 €

VIII – Faits marquants 2015 et perspectives 2016

Une augmentation de capital qui a été portée de 37 000 € à 6 199 000 €.

L'année 2015 a été consacrée à la phase conception du projet en respectant le calendrier prévisionnel du contrat global de conception, construction et entretien-maintenance du Centre de Congrès de Metz.

Sur l'exercice 2016, le transfert du siège social 48 place Mazelle à Metz dans les locaux de SEB, ainsi que l'adhésion de la société au "GIEP EPL MAZELLE".

Les informations suivantes vous sont également données :

1°) Concernant les mandats des commissaires aux comptes

Nous vous informons que le mandat des commissaires aux comptes n'arrive pas à expiration avec la présente assemblée.

2°) Concernant les représentants des collectivités territoriales

Du fait des élections municipales de mars 2014 et de la répercussion de ces élections sur la composition du Conseil de Communauté, les collectivités actionnaires ont désigné de nouveaux représentants au sein du Conseil d'Administration de la SPL METZ METROPOLE MOSELLE CONGRES, lesquels représentants sont :

2.1) Ville de Metz

- Monsieur Dominique GROS
- Monsieur Pierre GANDAR
- Monsieur Richard LIOGER
- Monsieur Thierry JEAN

2.2) Metz Métropole

- Monsieur Jean-Luc BOHL
- Monsieur Frédéric NAVROT
- Monsieur René DARBOIS

2.3) Département de la Moselle

- Monsieur Patrick WEITEN
- Monsieur Denis JACQUAT

3°) Concernant les mandataires sociaux

Le conseil d'administration se compose, à la date de rédaction du présent rapport, ainsi qu'il suit :

ADMINISTRATEUR	REPRESENTANTS
Ville de METZ :	- Monsieur Dominique GROS - Monsieur Pierre GANDAR - Monsieur Richard LIOGER - Monsieur Thierry JEAN
METZ METROPOLE :	- Monsieur Jean-Luc BOHL - Monsieur Frédéric NAVROT - Monsieur René DARBOIS
Conseil Départemental de Moselle :	- Monsieur Patrick WEITEN - Monsieur Denis JACQUAT

4°) Concernant l'actionnariat salarié (article L.225-184 du Code de commerce)

Nous vous informons que le personnel salarié de la société ne détient aucune participation dans le capital de la société et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été consentie au personnel salarié de la société ou à ses mandataires sociaux.

5°) Concernant les délégations dans le domaine des augmentations de capital (article L.225-100 al.7 du Code de commerce)

Nous vous informons que le conseil d'administration ne dispose d'aucune délégation qui lui aurait été accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 03 décembre 2015 dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce.

6°) Concernant les attributions d'actions gratuites (article L.225-197-4 du Code de commerce)

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et des exercices antérieurs, la société n'a consenti aucune opération d'attribution d'actions gratuites au profit de ses salariés, de ses mandataires ou des salariés des sociétés du groupe.

7°) Concernant les filiales et participation :

En vertu de l'article L.233-6 du Code de Commerce, nous vous indiquons que notre société n'a acquis ou n'a souscrit au cours de cet exercice aucune participation dans une autre société et ne possède à la clôture de l'exercice aucune filiale ou participation.



Monsieur Jean-Luc BOHL

Monsieur René DARBOIS

Monsieur Frédéric NAVROT

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 novembre 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 31.4 – Examen du rapport annuel des représentants de MM au sein du CA de la SPL M3Congrès – Exercice 2015. <i>Annexe : Rapport.</i> (1)	1	
Point 32.1 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur contribution financière auprès du Centre Pompidou-Metz. (2)	1	
Point 32.2 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur contribution financière auprès de l'ESAL-CEFEDM. (2)	1	
Point 32.3 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur subvention auprès de l'AGURAM. <i>Annexe : Convention.</i> (2)	1	
Point 32.4 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur cotisation auprès de l'ALEC. (2)	1	
Point 32.5 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur contribution financière auprès de la Mission Locale du Pays Messin. <i>Annexe : Convention.</i> (2)	1	
Point 32.6 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur subvention auprès de l'Association Institut Lafayette. <i>Annexe : Convention.</i> (2)	1	
Point 32.7 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur subvention auprès de MMD. <i>Annexe : Convention.</i> (2)	1	
Point 33 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes – année 2016. <i>Annexe : Tableaux récapitulatifs.</i> (2)	1	
Point 34 – Provisions pour risques et contentieux – point 2016. (2)	2	
	1	
Nombre total des actes transmis : 10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 29 novembre 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services



Delibz - AR

Hélène KISSEL